



Dossier de presse

6 mars 2012

Artère des Hauts de France II

Une nouvelle canalisation de transport de gaz
de Loon-Plage (Nord) à Cuvilly (Oise)

Contact presse :

Christophe Feuillet

tél : 01 55 66 42 68

christophe.feuillet@grtgaz.com

www.hauts-de-France-2.grtgaz.com



Construisons le transport de demain

Artère des Hauts de France II

Une nouvelle canalisation de transport de gaz de Loon-Plage (Nord) à Cuvilly (Oise)

L'Artère des Hauts de France II -une canalisation longue de 191km pour développer les capacités de transport dans le nord de la France	2
Renforcer l'intégration européenne du réseau de GRTgaz.....	2
Artère des Hauts de France II : le lancement des grands chantiers de GRTgaz	4
Le projet Hauts de France II (2012-2015) en bref	5
GRTgaz, moteur de la concertation avec les territoires.....	6
La conception, le pacte avec les territoires.....	6
Déroulé type d'un chantier de pose de canalisation.....	11
En phase d'exploitation, le dialogue se poursuit avec les équipes de GRTgaz en région Nord-Est..	14
GRTgaz, un réseau de transport de gaz naturel au cœur de l'Europe	15
Le transport de gaz naturel	15
Le programme d'investissements 2012-2020	16

L'Artère des Hauts de France II -une canalisation longue de 191km pour développer les capacités de transport dans le nord de la France

En juin 2011, la société Dunkerque LNG (65,01 % du capital pour EDF, 25 % pour Fluxys et 9,99 % pour Total) a pris la décision d'investir dans la réalisation d'un nouveau terminal méthanier. Ce terminal, dont la mise en service est prévue fin 2015, aura une capacité de regazéification du gaz de 13 milliards de mètres cubes par an.

Pour raccorder cette installation au réseau de transport, GRTgaz investit dans de nouveaux ouvrages qui permettront de garantir la fluidité des flux de gaz naturel dans le nord de la France. Le réseau existant n'est pas en l'état dimensionné pour accueillir les quantités supplémentaires de gaz qui seront émises par le futur terminal méthanier de Dunkerque.

L'Artère des Hauts de France II se compose d'une canalisation longue de 17 km entre Loon-Plage et Pitgam (diamètre 900 mm) et, sur 174 km, d'une canalisation (diamètre 1200 mm) reliant Pitgam à Cuvilly. Ce nouveau gazoduc, d'une longueur totale de 191 km, sera posé en doublement de la première canalisation ("Artère des Hauts de France"), qui date de 1997. Il transportera le gaz fourni par le terminal méthanier de Dunkerque vers Cuvilly, dans l'Oise, irriguant au passage des grandes agglomérations urbaines (dont la région parisienne) ou des clients industriels et des stockages souterrains, raccordés au réseau haute pression.



Renforcer l'intégration européenne du réseau de GRTgaz

Le projet Artère des Hauts de France II concrétise la stratégie mise en œuvre par GRTgaz pour la sécurisation et la diversification des approvisionnements énergétiques, en favorisant l'augmentation des approvisionnements et l'attractivité du marché de gros en France.

Ce développement renforce le transport de gaz dans la moitié nord du pays et garantit la fluidité des flux sur l'axe Nord-Est et Nord-Sud. Il permet également la création de capacités d'interconnexion supplémentaires avec la Belgique et l'Allemagne, dans la logique des échanges commerciaux internationaux.

A ce titre, le premier tronçon reliant la station d'interconnexion de Pitgam (Nord) à Nédon (Pas de Calais), soit 51 km de canalisation en DN1200, a obtenu une subvention européenne au titre du Plan Énergétique Européen de Relance.



Zoom sur le tronçon Pitgam - Nédon, premier volet du chantier Hauts de France II en 2012

Afin de renforcer les capacités de transport de gaz dans le Nord de la France, GRTgaz a décidé de construire 51 km de canalisation en doublement de l'Artère des Hauts de France I. Ce premier ouvrage participe à la création de capacités d'interconnexion supplémentaires entre la Belgique et la France, permettant de développer les échanges de gaz au nord-ouest de l'Europe. Il contribue ainsi à sécuriser les approvisionnements et à renforcer l'intégration des marchés. Il a obtenu à ce titre une subvention de la Commission européenne dans le cadre du Plan Énergétique Européen de Relance (PEER).

Le chantier des Hauts de France II démarre par la construction de ce premier tronçon dès le 1er mars 2012. Grâce à une collaboration optimale avec les acteurs de la Communauté Grands Chantiers Audomaroise, près de 3 190 tubes, d'une longueur moyenne de 16 m, pour un poids total de près de 36 500 t, ont pu être acheminés par des barges empruntant le canal de Neuffossé. Toujours grâce à cette collaboration, les tubes ont pu être entreposés sur des aires stabilisées à proximité, mises à disposition par la Communauté Grands Chantiers Audomaroise.

L'entreprise Bonatti SpA a été sélectionnée, après un appel d'offres européen, pour réaliser les travaux de pose du premier tronçon des Hauts de France II. Son expérience internationale, notamment dans les techniques de protection de la piste (protections en sable) ainsi que son savoir-faire ont constitué un argument de taille dans cette décision.

En conformité avec les consignes de travail définies par les experts des chambres d'agriculture et les experts GRTgaz, les travaux de construction ont été anticipés par la reprise et l'isolation des réseaux de drainage à l'automne 2011 (1er lot, Pitgam-Bollezeele, et 2e lot, Bollezeele-Blaringhem) et au 1er trimestre 2012 (3e lot, Racquinghem-Rombly). Ces travaux ont été réalisés par des entreprises locales spécialisées dans ce type de prestation, sous la maîtrise d'ouvrage assurée par les associations locales de draineurs : l'Association Syndicale Autorisée de Drainage (ASAD) de Bourbourg, l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN), et l'Association Syndicale Autorisée de Drainage et d'Irrigation (ASADI) de Béthune.

La préparation de la piste a été lancée dès mi-février, afin de permettre le franchissement par microtunnelier de la ligne LGV à Noordpeene, entre le 14 et le 16 mars, période imposée par la SNCF pour assurer la sécurité des trains empruntant cette voie. Une deuxième voie SNCF sera franchie, toujours en microtunnelier, à Ebblinghem, du 3 au 7 mai 2012.

Deux équipes (cirques de pose) partiront des 2 extrémités (Pitgam et Nédon) vers le Canal de Neuffossé :

- Le premier cirque, de Pitgam à Blaringhem, a démarré officiellement le 1^{er} mars 2012, par le piquetage et le balisage de la piste.
- Le deuxième cirque de pose démarrera fin mars 2012, pour atteindre le Canal de Neuffossé sur la commune de Racquinghem dans la première quinzaine de juillet 2012.

Le chantier avancera en moyenne de 400 mètres linéaires par jour.

Les travaux seront réalisés avec la participation active des experts agro-pédologues de la chambre d'agriculture et de l'expert écologue indépendant, pour garantir le respect des engagements pris par la société GRTgaz.

Artère des Hauts de France II : le lancement des grands chantiers de GRTgaz

La construction de l'Artère des Hauts de France II marque la première étape d'un chantier plus vaste dans le nord-ouest de la France, la création d'une *autoroute du gaz* de près de 500km.



Schéma simplifié du programme Hauts de France II – Arc de Dierrey

Dans le prolongement des 191 km de canalisation des Hauts de France II, l'Arc de Dierrey (canalisation en diamètre 1200 mm), sur plus de 300 km entre Cuvilly (Oise) et Voisines (Haute Marne), permettra au gaz importé par navires méthaniers ou par les points d'interconnexion frontaliers de Taisnières et d'Obergailbach, de transiter plus facilement vers le centre et le sud-est de la France à l'horizon 2015. Ce chantier contribuera à la flexibilité d'approvisionnement et au renforcement de la sécurité énergétique aux niveaux national et européen.

Le montant total de ces investissements est estimé à environ 1,1 milliard d'euros, dont 500 millions sont alloués à la construction de l'Artère des Hauts de France II.



Chantier de pose de la canalisation Beauce-Mantois

Le projet Hauts de France II (2012-2015) en bref

Le terminal méthanier de Dunkerque, situé sur le site de Clipon à Loon-Plage, sera raccordé à l'infrastructure nationale de transport de gaz par une canalisation longue de 17 km. Un dispositif de comptage, installé en sortie du terminal, permettra de mesurer les volumes de gaz transportés. Le gaz sera acheminé sous une pression maximale de service de 96 bar jusqu'à la station d'interconnexion de Pitgam. Un agent odorant (THT) sera injecté dans le gaz.

15 postes de sectionnement et 4 postes de coupure sont associés à la canalisation en surface : ils permettront l'interruption du transit pendant les opérations de maintenance.

Les chiffres clés

Fiche d'identité technique

- 17 km** de canalisation en **DN900, PMS 96 bar**
- 174 km** de canalisation en **DN1200, PMS 85 bar**
- 1 comptage transactionnel** en sortie de terminal
- 1 station d'interconnexion**
- 15 postes de sectionnement**
- 4 postes de demi-coupure**
- 1 m de remblai** au dessus de la génératrice supérieure, au minimum
- 28 mètres** de largeur minimale de l'emprise des travaux

Territoires traversés :

- 4 départements** : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise
- 2 régions** : Nord-Pas de Calais, Picardie
- Nombre de **communes traversées** : **99**
- Nombre de **conventions de servitude** : **1645**

Budget du projet : environ **500M€**

Estimation montant **retombées locales** : environ **50 M€**

Macro-planning :

- Réalisation des études : 2007-2011
- Travaux tronçon Pitgam – Nédon : 2012
- Travaux tronçon Loon-Plage – Pitgam : 2013
- Travaux tronçon Nédon – Cuvilly : 2013
- Travaux interconnexion de Pitgam : 2013-2015
- Mise en service : 2015

GRTgaz, moteur de la concertation avec les territoires

GRTgaz met en œuvre une stratégie de développement de son réseau en associant les acteurs des territoires. A la base de cette stratégie, la relation de confiance et de respect mutuel avec les parties prenantes des territoires traversés. Cette relation est construite, renforcée et entretenue sur le terrain, par les experts GRTgaz, en contact constant avec les propriétaires, les exploitants agricoles, les riverains et les élus locaux.

La conception, le pacte avec les territoires

Dès le lancement de la phase d'ingénierie en 2007, l'équipe projet, sous la conduite du Directeur de Projet, s'est totalement investie dans une démarche de concertation avec les acteurs des territoires.

Cette démarche est concrétisée par une prise de contact avec l'ensemble des acteurs institutionnels et administratifs régionaux et avec les élus locaux, afin de les informer sur ce projet et de recueillir l'ensemble des observations et de contraintes réglementaires nécessaires à la définition d'un ouvrage optimal.

Les équipes de GRTgaz ont ainsi participé aux réunions de débat publique organisées en 2007 par les deux maîtres d'ouvrage du terminal méthanier de Dunkerque (EDF et le Grand Port Maritime de Dunkerque).



Pour son propre ouvrage, GRTgaz a organisé et animé deux séries de réunions publiques dans 17 communes situées dans l'aire d'étude du tracé, en 2008 puis en 2010. Lors de la première série de réunions, les observations du public ont été rassemblées pour être intégrées dans le dossier d'études.

Ces observations, ainsi que les études menées par le Centre d'Ingénierie de GRTgaz, ont permis de définir un tracé de moindre impact, en doublement de l'Artère des Hauts de France I.

Le projet de tracé et le dossier de conception, soumis à la demande d'autorisation ministérielle de construction et d'exploitation de l'ouvrage, ont été présentés lors de la deuxième série de réunions organisée par GRTgaz en 2010 dans les mêmes communes que celles ayant accueilli les réunions de concertation de 2008.

Les propriétaires, les exploitants agricoles, les riverains, les représentants des Chambres d'Agriculture concernées et de la société civile ont pu s'exprimer et solliciter plus d'informations sur ce projet pendant les enquêtes publiques organisées en juin-juillet 2010, sous la présidence d'une commission d'enquêtes nommée par le Tribunal

Administratif de Lille. GRTgaz a répondu à l'ensemble des observations recueillies dans un *Mémoire* transmis à la commission d'enquêtes publiques.

Le 16 décembre 2010, les préfets des 4 départements concernés (Nord, Pas-de-Calais, Somme et Oise) ont reconnu l'ouvrage comme étant d'utilité publique.

En janvier 2011, considérant la qualité et la complétude des études GRTgaz et des réponses fournies aux observations des parties prenantes, le ministère compétent a autorisé la construction et l'exploitation de l'Artère des Hauts de France II.

Le partenariat avec la profession agricole

Dès 2007, GRTgaz a initié, avec les chambres d'agriculture des 4 départements concernés, un comité de pilotage réunissant les experts agro-pédologues, les représentants des chambres d'agriculture et les équipes de GRTgaz. La mission principale de ce comité de pilotage a consisté en la rédaction d'un avenant local au Protocole National Agricole. Ce Protocole a été signé en 2005, puis renouvelé en 2009, par les représentants de la profession agricole (FNSEA, APCA) et GRTgaz.

L'avenant local répond à l'ensemble des enjeux agricoles identifiés par le groupe de travail composé par les experts des chambres d'agriculture et les experts de GRTgaz. Parmi ces enjeux, on peut citer les prescriptions de travail en corrélation avec une cartographie détaillée des zones à sols sensibles, les indemnités versées par GRTgaz au titre de dédommagement (dommage aux cultures, gêne occasionnée par les travaux) ainsi que le protocole mis en œuvre pour le suivi agro-pédologique en phase chantier et 3 ans après la mise en service de l'ouvrage. L'avenant local a été signé par les représentants de la profession agricole et GRTgaz le 13 février 2012.



L'objectif de ce partenariat est de limiter au maximum l'impact des travaux sur les exploitations agricoles et de garantir une parfaite remise en état des terres traversées.

Le « cana-écologie », une nouvelle compétence au service de l'environnement

GRTgaz met en œuvre tous les moyens pour améliorer l'intégration de ses ouvrages dans leur environnement. Il associe pour ce faire les experts écologues, les représentants des services de l'Etat compétents et les représentants des associations environnementales locales.

Un plan d'actions pour l'environnement est mis en œuvre pour une meilleure insertion de l'ouvrage dans son environnement naturel. Le coût total des mesures environnementales est estimé à 44 millions d'euros (soit 9% du coût du projet).



Artère du Maconnais, 2009

Un expert écologue indépendant a été associé à la réalisation des études de conception du projet. Il assure la continuité du traitement de dossier en phase construction par une présence active sur le terrain. Sa mission est de veiller à la bonne application des prescriptions environnementales par tous les intervenants chantier ainsi que de s'assurer que, après le passage de la canalisation, la nature reprend pleinement ses droits sur les terres traversées.

Objectif sécurité, 0 accident !

La sécurité des personnes et des biens est au cœur des préoccupations de GRTgaz. Des mesures très strictes ont été définies pour répondre à la fois aux contraintes réglementaires et aux inquiétudes exprimées en phase de concertation par le public.

Ces mesures sont imposées par GRTgaz à l'ensemble des intervenants sur ses chantiers. Des responsables QHSE sont chargés de la mise en œuvre de ces dispositions sur le chantier avec comme objectif zéro accident !

Un chantier qui irrigue le tissu économique local

GRTgaz a associé à la construction de son ouvrage, en amont de la phase chantier, les acteurs économiques territoriaux. L'objectif de ce partenariat est de permettre aux entreprises locales de mieux anticiper les appels d'offre pour être en mesure de se positionner. Par l'intermédiaire des Chambres de Commerce et d'Industrie locales et des associations pour l'emploi, GRTgaz a communiqué très tôt sur ses besoins présents et futurs (compétences, prestations intellectuelles et services, travaux, matériaux, locations, ...).

La Communauté Grands Chantiers Audomaroise a joué un rôle essentiel pour assurer une coopération de qualité. Plateforme de développement économique et de ressources humaines, née de l'association du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, de la Préfecture Pas-de-Calais, de la Communauté de l'Agglomération de Saint Omer et de la CCI Grand Lille, elle fournit aux grands donneurs d'ordre dans la région une solution globale. Ainsi, elle identifie les ressources, les

compétences et les entreprises les plus adéquates pour répondre aux besoins exprimés.

Des partenariats similaires ont été fondés avec la CCI de la Côte d'Opale, anticipant les travaux programmés en 2013.

Les travaux nécessaires au chantier Haut de France II pourraient mobiliser plus de 400 personnes au maximum de l'activité.

Entre 40 et 50 millions d'euros devraient être injectés dans la vie économique locale, représentant les montants de la sous-traitance locale, les acquisitions de fournitures et matériaux, l'hébergement, les carburants et les locations ainsi que la main d'œuvre locale.

La pose d'une canalisation ou l'opportunité d'un diagnostic archéologique

Une convention a été signée entre GRTgaz et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) en 2011. Cette convention permet aux experts de l'INRAP de réaliser des opérations d'archéologie préventive avant le démarrage des travaux, pour préserver les vestiges du passé se trouvant potentiellement dans l'emprise des travaux.

Concrétisant cette convention, des diagnostics archéologiques ont été déjà réalisés à Pitgam. Ces travaux ont révélé les vestiges d'une importante implantation gallo-romaine, datant probablement du 2^{ème} siècle après notre ère. Conformément à la convention, une fouille archéologique approfondie a été programmée sur le site de Pitgam.

Des méthodes de travail respectueuses de l'environnement

Le Protocole National Agricole et son avenant local, signés par les représentants de la profession agricole (chambres d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, Somme et Oise, FDSEA) et GRTgaz, décrit les méthodes de travail préservant les terres agricoles. Une nouvelle technique de protection de piste est mise en œuvre sur le projet Hauts de France II. Cette technique (combinaisons bidim+sable, bidim+plats-bords ou bidim+sable+plats-bords, en fonction de la sensibilité des terres traversées) protège la couche de terre végétale, évite le tassement des terres pendant la phase de travaux et facilite la remise en état des parcelles traversées.

Un **suivi agro-pédologique** pendant le chantier et une implication active des experts des chambres d'agriculture permettent d'améliorer la qualité des travaux et de respecter ainsi les terres traversées.

Un **Plan d'Actions pour l'Environnement** synthétise l'ensemble des engagements de nature environnementale pris par GRTgaz pendant la réalisation de ce projet. La protection de la biodiversité est concrétisée par 4 mesures d'accompagnement environnemental, 23 mesures d'atténuation et 8 mesures de compensation, avec

un budget estimé à 6 millions d'euros. Un expert écologue indépendant assure le suivi des mesures environnementales sur le terrain, pendant et après le chantier.

Un exemple de coopération environnementale : la livraison des tubes



Réception des tubes à Dunkerque, janvier 2012

Des solutions alternatives pour limiter la réduction de la pollution atmosphérique ont pu être mises en œuvre, avec l'appui de Saint Omer Développement et du Port d'Arques – CCI Grand Lille, afin de permettre la livraison d'une majorité des tubes nécessaires à la pose des 51 km de canalisation reliant Pitgam et Nédon.

Ainsi, les tubes acheminés par les fournisseurs ont pu emprunter la voie ferroviaire (jusqu'à Lille) ou la voie maritime (jusqu'au port de Dunkerque), puis, grâce aux équipements mis à disposition par nos partenaires, ils ont pu être transportés par péniche jusqu'au Port d'Arques, à proximité du chantier.

Déroulé type d'un chantier de pose de canalisation

Avant le lancement des travaux de pose de la canalisation, les chargés d'affaires administratives de GRTgaz contactent les propriétaires concernés par le tracé pour conclure une convention amiable. Pour la construction de l'Artère des Hauts de France II, plus de 1600 dossiers de convention sont en cours de traitement.

Des travaux de diagnostic archéologique peuvent être réalisés sur le tracé, afin de mieux préserver les éventuelles découvertes de vestiges du passé. Pour la sécurité de tous, dans certaines communes qui ont été le théâtre des opérations militaires lors des deux guerres mondiales, des experts en déminage peuvent réaliser un diagnostic pyrotechnique.

Les réseaux de drainage et d'irrigation sont repris et isolés par des entreprises spécialisées, sous la maîtrise d'ouvrage des associations locales de drainage.

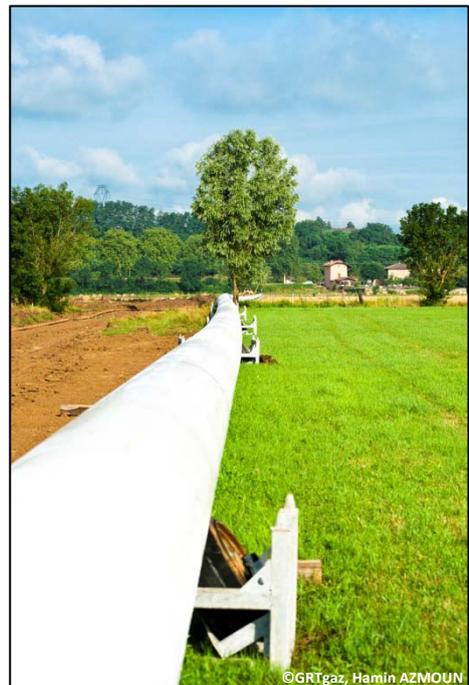
Un expert écologue indépendant intervient dès l'année précédant l'ouverture de la piste pour isoler les plantes appartenant à des espèces protégées et pour superviser la mise en œuvre des mesures de préservation de l'environnement.



Avant tous travaux, des états des lieux initiaux sont réalisés, en présence des propriétaires concernés, des représentants de GRTgaz et des entreprises sous-traitantes.

L'entreprise chargée des travaux de pose démarre la phase chantier par la mise en place de la protection de la piste, en conformité avec les dispositions de l'avenant local au Protocole National Agricole. Les experts agro-pédologues sont présents sur le chantier pour veiller au respect des consignes pendant toute la phase de travaux.

Les tubes sont disposés le long de la piste, soudés et revêtus. Ce n'est qu'une fois que les tubes sont prêts à être mis en fond de fouille que la tranchée est creusée, en prenant soin de bien séparer les couches de terre végétales des autres sous-couches. Plusieurs engins, des « side-boom » alignés sur la piste, déposent simultanément la canalisation ainsi préparée au fond de la tranchée. Elle sera recouverte par les terres extraites en respectant l'ordre de prélèvement des couches initiales. Le profil du terrain est reconstitué à l'identique de l'existant avant travaux. Les réseaux de drainage et d'irrigation sont rétablis, les fossés et les talus reprofilés, les clôtures sont reconstruites et les haies replantées.



Un état des lieux final, en présence du propriétaire et des représentants de l'entreprise de pose et de GRTgaz atteste la bonne exécution des travaux de remise en état.

Les experts écologue et agro-pédologues continuent de surveiller le terrain, même après la remise en état, afin de s'assurer que la nature a bien repris ses droits sur les terrains traversés.

Les dommages éventuels et la gêne occasionnée sont indemnisés selon des barèmes calculés avec la profession agricole et intégrés dans l'avenant local au Protocole National Agricole.

A l'issue du chantier, les bornes et les balises jaunes installées le long du tracé sont les seuls témoins visibles de la présence de la canalisation en sous-sol.





Le Pavillon Vert, une démarche de développement durable

Pour garantir le respect des engagements pris en phase concertation, GRTgaz a mis en place les moyens et les instances de contrôle nécessaires, parmi lesquels on peut citer :

- un Plan d'Actions pour l'Environnement, véritable guide des engagements communiqués aux entreprises chargées de travaux,
- un registre de suivi des engagements,
- un Interlocuteur Unique, veillant au respect des engagements pris vis-à-vis de la profession agricole
- un expert Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (QHSE) veillant à la sécurité des personnes, de l'environnement et des biens.



Un bureau d'expertise indépendant, Bureau Veritas, réalise des audits à différents stades d'avancement du projet sur la base d'une grille d'audit structurée autour de 5 thèmes principaux : la sécurité des personnes et des biens ; le dialogue avec les parties prenantes ; l'engagement citoyen ; le respect des engagements pris vis-à-vis des clients ; l'environnement et le pacte avec la profession agricole.

Le Pavillon Vert est hissé sur la base vie chantier lorsque 100% des engagements sont respectés. Ce drapeau symbolise la volonté de GRTgaz d'agir dans le respect des principes de développement durable. A travers cet affichage symbolique, l'entreprise veut sensibiliser ses équipes et les sous-traitants à l'atteinte ou non

des objectifs fixés. Cette démarche, qui a déjà fait ses preuves, fédère l'ensemble des acteurs d'un chantier autour du respect des règles de sécurité, de protection de l'environnement, de qualité et d'écoute des riverains et autres parties prenantes.

En phase d'exploitation, le dialogue se poursuit avec les équipes de GRTgaz en région Nord-Est.



Carte des 4 unités territoriales de GRTgaz

A GRTgaz, 4 unités territoriales assurent la maintenance et l'exploitation du réseau de transport de gaz naturel sur le territoire.

En région Nord-Est, 450 salariés sont mobilisés pour veiller à l'entretien des ouvrages de transport de gaz naturel sur plus de 11 000 km de canalisation, dont 9000 km sont dédiés au transport de gaz haute pression (entre 16 et 85 bar).

17 départements et 6 régions administratives sont concernés par le réseau GRTgaz en région Nord-Est (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté). Le fonctionnement du réseau sur le territoire est optimisé par 7 stations de compression.

Le Centre de Surveillance Régional (n° vert : 0 800 36 83 69) assure une veille 24h /24h et 365 jours par an des infrastructures de transport dans la région.

80% du gaz naturel entrant en France arrive dans le réseau GRTgaz en Région Nord-Est par 3 sources : Taisnières-sur-Hon (59), Obergailbach (57) et Loon-Plage (59). A Loon-Plage, point de raccordement du terminal méthanier de Dunkerque, arrive également la Norfra-Gassco, canalisation sous-marine approvisionnant la France avec du gaz extrait en Mer du Nord.

1200 postes de livraison desservent directement 320 clients industriels sur le territoire, les sites de stockage et les grandes agglomérations raccordés.

Responsables des ouvrages en phase exploitation, les équipes de GRTgaz en région Nord-Est poursuivront le dialogue, initié en phase d'étude par les équipes projet dans le respect des engagements pris lors de la phase d'étude.

GRTgaz, un réseau de transport de gaz naturel au cœur de l'Europe

Le transport de gaz naturel

La production de gaz naturel en France ne représente que 2% de la consommation nationale.

Le gaz naturel est donc majoritairement importé.

Il arrive sur le territoire français, soit par gazoducs depuis Dunkerque, Taisnières, Obergailbach, soit par navires méthaniers qui livrent le gaz liquéfié dans les terminaux de regazéification de Fos-sur-Mer et de Montoir-de-Bretagne.

Le gaz naturel est ensuite transporté sous haute pression par GRTgaz sur la majeure partie du territoire national (à l'exception du sud-ouest géré par TIGF) via des gazoducs dans un réseau de transport qui se décompose en deux parties :

- le réseau principal (environ 7 200 km), dit réseau « grand transport » qui relie principalement les points frontières aux stockages. Il permet également d'assurer le transit de pays à pays. Il s'agit des « autoroutes » du gaz ;
- le réseau régional (environ 25 100 km) qui achemine le gaz naturel jusqu'aux distributions publiques et aux plus gros consommateurs industriels.

L'entreprise exploite 32 200 km de gazoducs et 25 stations de compression

GRTgaz est une société anonyme détenue à 75% par GDF SUEZ et à 25% par la Société d'Infrastructures Gazières, consortium public composé de CNP assurances, CDC Infrastructure et la Caisse des Dépôts.

GRTgaz construit, exploite et développe le réseau de transport de gaz naturel à haute pression sur la majeure partie du territoire national. GRTgaz livre le gaz naturel que lui confient ses clients, à destination des points de consommation directement raccordés au réseau de transport : les réseaux de distribution publique pour l'alimentation des ménages, des collectivités et des entreprises, les grands consommateurs industriels et les centrales de production d'électricité qui fonctionnent au gaz naturel. Soumis à des obligations de service public, GRTgaz doit garantir que son réseau peut faire face à une augmentation des quantités transportées lors de pointes de froid exceptionnelles.



Avec plus de 32 000 km de gazoducs et 25 stations de compression, GRTgaz exploite l'un des plus longs réseaux de transport de gaz naturel en Europe, dans les conditions de sécurité, de fiabilité reconnues.

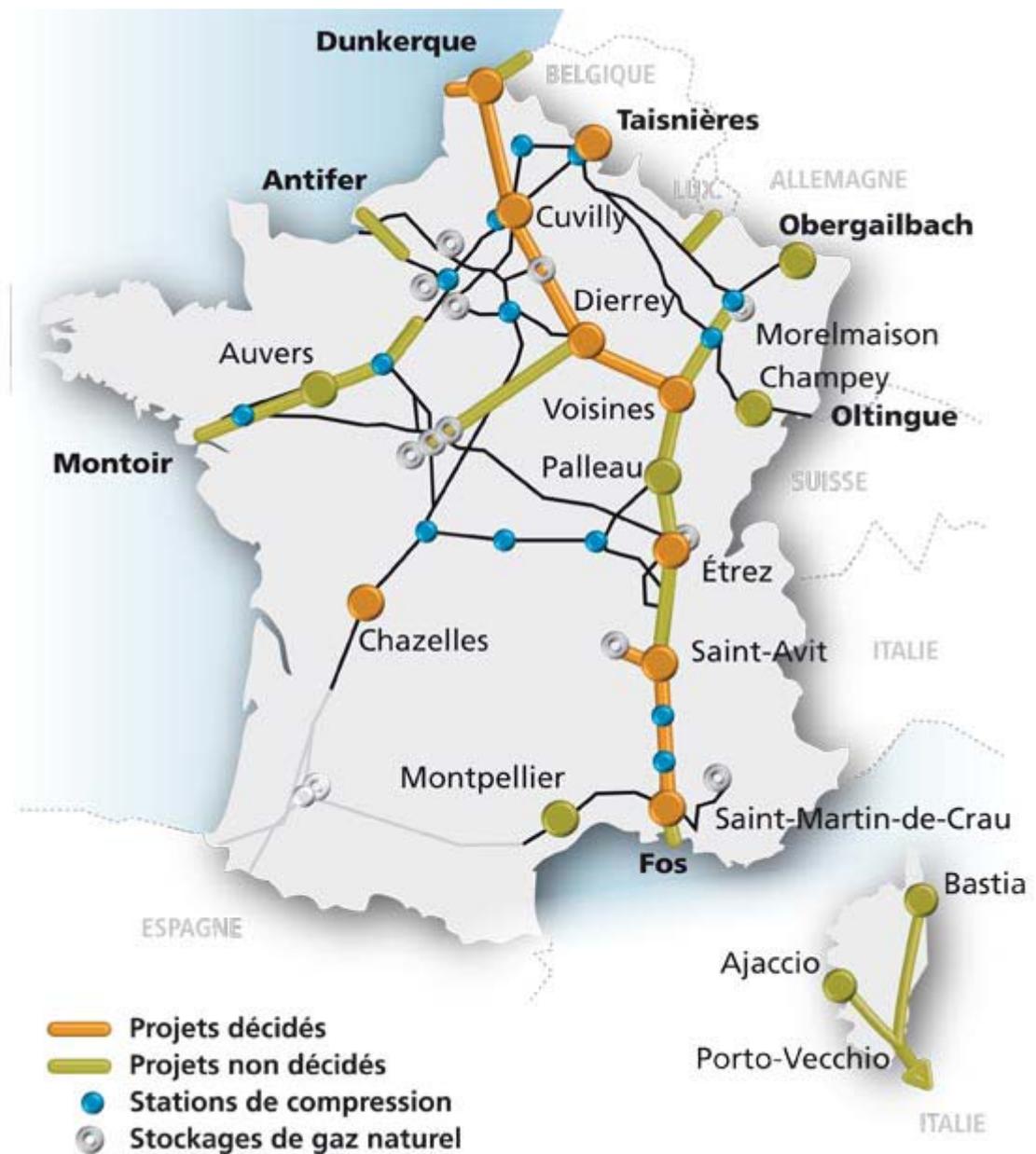
GRTgaz contribue ainsi au bon fonctionnement du marché de gros du gaz naturel et au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en France et en Europe.

Les clients de GRTgaz sont à la fois les expéditeurs de gaz naturel (fournisseurs et traders d'énergie, filiales de groupes d'énergie ou de groupes bancaire etc.) auxquels GRTgaz vend des capacités de transport sur son réseau. Il existe en outre des clients industriels

qui ont recours à GRTgaz pour le raccordement de leur unité de production au réseau de transport.

Le programme d'investissements 2012-2020

GRTgaz prévoit d'investir plus de 750 millions d'euros en 2012 et environ 8 milliards d'euros à l'horizon 2020 selon les prévisions décrites dans son plan décennal de développement (octobre 2011).



GRTgaz prévoit de développer de nouvelles coopérations avec les opérateurs de réseaux de transport adjacents. Les projets de renforcement des interconnexions avec la Belgique et l'Espagne sont d'ailleurs éligibles aux subventions prévues dans le cadre d'un vaste programme européen d'aide à la relance économique.